

Secteur voirie - Programme de travaux 2003 complémentaire Chemin des Essarts l'Amour/Chemin des Mirounes

M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Par délibération en date du 15 juin 1992, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur du chemin des Mirounes et par délibération en date du 16 janvier 1995, a approuvé l'extension du périmètre.

Les constructions de maisons individuelles étant aujourd'hui terminées, il convient de poursuivre les aménagements de voirie et réseaux divers prévus dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble.

Les travaux sont à réaliser sur le chemin des Mirounes et sur le chemin des Essarts l'Amour.

Leur montant est estimé à 120 000€ TTC. La dépense sera couverte à l'aide des crédits au chapitre 90.820.2315.508.35000 du budget de l'exercice courant.

Des subventions seront sollicitées auprès du SYDED pour l'intervention sur le réseau d'éclairage public.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à lancer les consultations et à signer les marchés de travaux ou factures à intervenir après appels d'offres, le ou les ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits disponibles,

- inscrire au budget de l'exercice courant les subventions après réception des notifications correspondantes, en recettes sur l'imputation 90.814.1325.89040.35000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

N'ont pas participé au vote : M. le Maire, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude ROY, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Alexandre CHIRIER, M. Vincent FUSTER, M. Patrick BOURQUE, M. Christophe LIME, M. Pascal BONNET.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.